



# PARTENARIAT 2024

DESTINATION ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

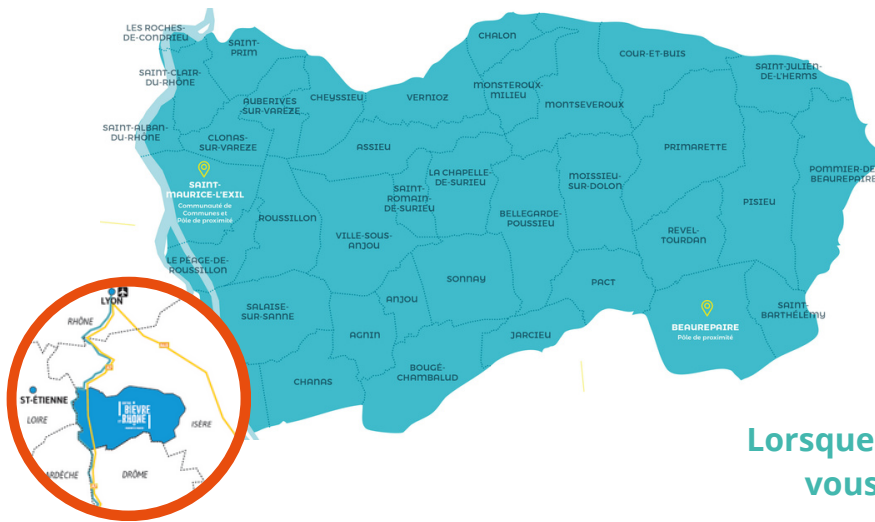


Restaurateurs et Hébergeurs  
Devenez partenaire de votre  
Office de Tourisme !



# Destination Entre Bièvre et Rhône c'est vous !

Des paysages rhodaniens aux ambiances plus champêtres de la Bièvre, la destination Entre Bièvre et Rhône offre une diversité d'expériences aux visiteurs !



**37 communes**

**120 hébergements**

**104 restaurants**



Lorsque vous accueillez des visiteurs, vous participez à faire vivre la destination !

## Nos atouts touristiques



### Découvrir

6 châteaux  
8 sites incontournables  
4 circuits découverte  
1 espace EDF Odysselec

### S'aérer

2 GR  
254 km de sentiers  
pédestres, équestres, VTT  
La Via Rhôna  
3 espaces naturels sensibles  
8 parcs et jardins  
8 étangs de pêche

### S'amuser

1 bowling  
1 laser game  
1 paintball  
4 piscines

### S'émerveiller

Vannerie  
Peinture  
Reliure  
Poterie  
Maroquinerie  
Sculpture  
Ebenisterie

### Se régaler

Miels  
Fromages  
Fruits  
Viandes  
Safran  
Spiruline

### Se cultiver

Des événements  
immanquables toute l'année  
2 cinémas  
4 lieux d'exposition

# Votre Office de Tourisme

Vous avez un hébergement ou un restaurant au sein de la destination Entre Bièvre et Rhône, nous sommes **votre Office de Tourisme référent**.

- 2 bureaux d'information touristique
- Accueil hors les murs : l'été dans les campings et sur les événements phares

Nombre de personnes accueillies et renseignées  
(en physique et par téléphone) :

**2 908 en 2022**

Moyens de contact : par mail, téléphone, réseaux sociaux et chat

**260 000 personnes ont vu nos publications sur les réseaux sociaux en 2022**



Bureau d'information touristique de Saint-Maurice-l'Exil  
Rue du 19 mars 1962  
38550 Saint-Maurice-l'Exil  
04.74.86.72.07



Bureau d'information touristique de Beaurepaire  
24 avenue des Terreaux  
38270 Beaurepaire  
04.74.84.68.84

## Nos missions

### UNE PARTIE MOINS VISIBLE

- Service de billetterie aux organisateurs de spectacles
- Communication et animation numériques
- Actualisation de l'information et de ses supports
- Rencontres de terrain
- Organisation des temps forts de l'animation professionnelle (*Eductours, CLT, Lancement de saison*)
- Aide aux porteurs de projets, aide au classement
- Accompagnement marketing des hébergements pour Evasion Isère
- Réservation en ligne des hébergements
- Gestion de la Taxe de séjour
- Démarche Qualité Tourisme
- Développement stratégique en lien avec le Département et la Région

### UNE PARTIE VISIBLE

- Services d'Accueil et d'Information au public
- Promotion de la destination et de ses acteurs
- La création de programmes d'animations



# Une équipe à votre service



**Cyrille**

Responsable de l'Office de Tourisme

Gestionnaire de la taxe de séjour



**Mathilde**

Conseillère en séjour

Référente du bureau de Beaurepaire

Référente billetterie



**Lise**

Chargée de la valorisation auprès du public

Référente "animations"



**Hélène**

Chargée de la valorisation auprès du public

Référente "socioprofessionnels"

Référente bureau de Saint-Maurice-l'Exil

## Vos outils

### Nos brochures



Le magazine touristique



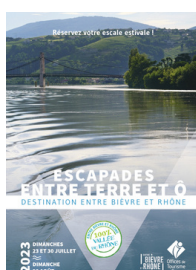
La carte touristique



Le calendrier des animations



Le programme des Journées Européennes du Patrimoine



Les rendez-vous loisirs de l'Office de Tourisme

## Le site web

[tourisme.entre-bievreethrone.fr](http://tourisme.entre-bievreethrone.fr)

- Une offre plus claire
- Adapté aux mobiles
- Des expériences à tester
- La réservation en ligne d'hébergements



**21 100 visites en 2022**

## Avec son espace pro



- Une boîte à outils (*signalétique, taxe de séjour, kit de communication...*)
- L'actualité professionnelle de la destination
- Une revue de presse

## Les réseaux sociaux

@tourismeentrebievreethrone

- Un compte instagram **800 abonnés à ce jour**
- Une page facebook **4 000 abonnés à ce jour**
- Un groupe Facebook réservé à nos partenaires !

*Pour échanger plus facilement et rapidement avec vous*



@partenaires.oteber



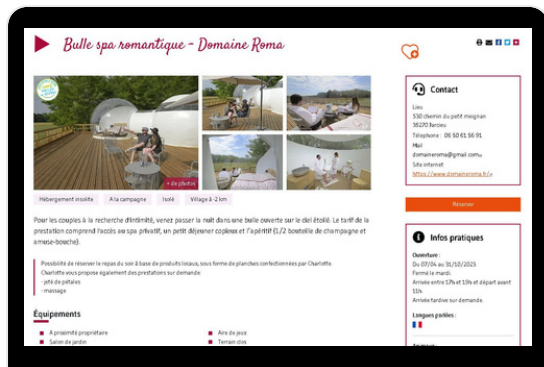
## La newsletter

- Envoyée chaque mois à **1 200 personnes**
- Un condensé des animations à venir et des idées de séjour Entre Bièvre et Rhône



# Devenir partenaire c'est...

## Être visible



### 1 Référencement détaillé sur la base de données régionale Apidae qui alimente :

- Le site de l'Office de Tourisme
- Le site d'Isère Tourisme
- Le site d'Auvergne Rhone Alpes tourisme

### 2 Parution dans notre magazine des découvertes en version détaillée

(photos, services, équipements, descriptif, coordonnées complètes)



### 3 Valorisation par les conseillères en séjour au contact du public

### 4 Valorisation de terrain par la création de panneaux de signalisation d'information touristique

## Être en réseau

- **Groupe Facebook entre pros** : pour échanger, diffuser l'information et la partager !
- **Informations professionnelles** en avant première
- Accès **au Conseil Local du Tourisme et aux rencontres professionnelles** organisées tout au long de l'année



### Des moments conviviaux toute l'année

Octobre  
Eductour

Novembre  
Conseil  
Local du  
Tourisme

Avril  
Eductour

Mai  
Lancement  
de saison

## Des services gratuits

- **Un reportage photo professionnel** (avec engagement de partenariat de 3 ans et dans la limite des 10 premiers inscrits) pour mettre en avant votre établissement et ses atouts !
- **La réservation en ligne** de votre hébergement sur notre site web et le vôtre (sur la durée d'engagement au partenariat)



# Les bons réflexes du partenaire

## Faire la promotion du territoire

- **Faire le relai de la marque de territoire** en insérant un lien sur votre site ou sur votre page Facebook vers le site de l'Office de Tourisme (condition du partenariat)
- **Diffuser le magazine en version PDF** avant le séjour
- **Diffuser le magazine papier et les programmes des animations** dans un espace d'information dédié au territoire (présentoirs fournis)



Un vrai plus pour vos clientèles qui se sentent chouchoutées !



## Nous informer

- **Informer de tout changement** ou nouveauté dans votre activité, y compris en cours d'année
- **Transmettre des photos de qualité**
- **Respecter les délais de réponse et de retour des documents**

## Les étapes du Partenariat

J'envoie le bon de commande et le chèque\*

Octobre

J'actualise mes informations grâce au lien fourni et envoi des photos\*\* de qualité

Novembre

Je reçois un bon à tirer de la présentation sur le magazine et le valide

Janvier

Je reçois le magazine en version papier et PDF pour le diffuser toute la saison !

Avril

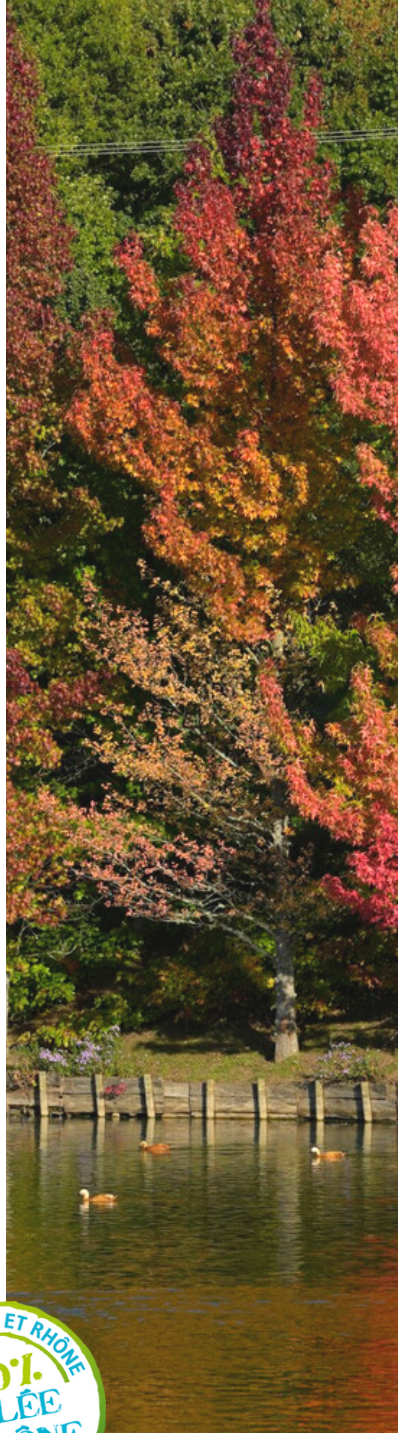


Pendant cette période, l'équipe de l'Office de Tourisme propose des rencontres sur le terrain.

**Pour prendre rendez-vous** avec l'équipe, contactez-nous !

*\*Le chèque est encaissé début 2024, la facture est produite au même moment.*

*\*\* Autant de photos que vous souhaitez. À envoyer séparément par mail à [tourisme@entre-bievreethone.fr](mailto:tourisme@entre-bievreethone.fr)*



## Des questions ? Besoin de plus d'informations ?

tourisme@entre-bievreeetrhone.fr  
Saint-Maurice-l'Exil : 04 74 86 72 07  
Beaurepaire : 04 74 84 68 84



**Le bon d'inscription est à compléter sur la page suivante**



# Inscription au Partenariat

## Bon d'inscription au Partenariat 2024

### À retourner par mail ou par courrier accompagné du chèque

Je suis partenaire de l'Office de tourisme pour la saison 2024 et je mets un lien numérique vers le site web de l'Office de Tourisme.

Nom de la structure : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom/Prénom du gérant : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

## Participation à joindre *(par chèque à l'ordre du Trésor Public)*

**100€\*** pour les **Restaurants, Hôtels, Campings et plusieurs Meublés**

**65€\*** pour les **Chambres d'hôtes, Gîtes et Meublés**

*\* Établissements hors territoire : + 20% de la catégorie correspondante*

## Services gratuits à choisir *(selon les places disponibles)*

Le **reportage photo professionnel** avec engagement de partenariat de 3 ans et dans la limite des 10 premiers inscrits

La **réservation en ligne** *(réservée aux hébergeurs) sur la période d'engagement au partenariat.*

En commandant le Partenariat,

J'accepte les conditions générales de vente au dos *(Cochez la case)*

Fait le :

Signature et cachet de l'entreprise :

# Inscription au Partenariat

## Conditions générales de vente

**1. OBJET :** Toute inscription au Partenariat Promotion entraîne l'acceptation des présentes conditions générales.

**2. LE PARTENARIAT :** Un établissement devient Partenaire annuel de l'Office de Tourisme dès lors qu'il a dûment rempli le bon d'inscription correspondant accompagné de son règlement, et qu'il s'est conformé à l'obligation du lien numérique réciproque lorsqu'il a un site web ou une page Facebook. En s'engageant au partenariat, l'établissement atteste qu'il répond aux normes en vigueur concernant la réglementation de l'urbanisme, de l'hygiène et de la sécurité. En cas de non-réponse, l'établissement est considéré comme non-partenaire. Ce choix de valorisation de l'établissement est respecté dans tous les supports de communication et actions promotionnelles de l'Office de Tourisme. **La valorisation via le partenariat :** il permet de détailler les services de l'établissement et ouvre l'accès à tous les services complémentaires quand ils sont proposés, par ordre de réponse, dans la limite des places disponibles et selon leurs conditions financières respectives (reportage photo, réservation en ligne). L'accès au reportage photo gratuit s'accompagne de l'obligation de rester partenaire sur une durée minimum de 3 ans aux conditions annuelles du partenariat des saisons concernées. La réservation en ligne est un service gratuit réservé à nos hébergeurs partenaires. Si l'hébergeur décide de ne pas reconduire le partenariat, la réservation en ligne sera désactivée. Apidae et site internet : une fiche détaillée avec plusieurs photos et liens multimédias. Magazine : coordonnées, services de base en pictos photo et descriptif dans la limite de la place de l'encart type.

**La valorisation du non-partenaire :** seules les informations minimales sont renseignées et il n'y a pas d'accès possibles aux services complémentaires. Apidae et site internet : une fiche simple avec une photo non choisie soit générique soit de l'extérieur faite par l'Office de Tourisme sans garantie de qualité professionnelle. Magazine : nom et numéro de téléphone, capacité, type de cuisine, jours d'ouverture et fourchette tarifaire, possibilité de repas ou non

**3. FOURNITURE DES ELEMENTS TECHNIQUES :** Tous les éléments nécessaires à la réalisation des blocs professionnels doivent être fournis par le partenaire et correspondre aux caractéristiques techniques, et ce, dans les délais spécifiés lors de l'envoi du Partenariat. Les fichiers photo doivent être fournis en haute définition (300 dpi) et au format Jpeg, libres de droits. Dans le cas contraire, l'Office de tourisme peut suspendre le partenariat dans l'attente d'une meilleure photo et le cas échéant ne saurait être tenu responsable d'une mauvaise reproduction. Il n'y a qu'un seul Bon à tirer (BAT) format imprimeur fourni.

**4. DROITS ET REFUS :** L'Office de tourisme se réserve le droit proposer une modification du descriptif de l'établissement dans le respect des informations factuelles fournies pour le respect du gabarit du bloc type ou de la ligne éditoriale du Magazine. L'Office de tourisme se réserve le droit de refuser et de demander le changement de tout élément technique qui par son contenu, sa nature ou sa présentation serait contraire aux intérêts moraux ou promotionnels de la destination. En aucun cas, l'Office de tourisme n'est en mesure de garantir la venue d'une clientèle potentielle à la suite de la parution d'une information sur ses supports de communication.

**5. DISPONIBILITE ET RESPECT DES DATES BUTOIRS :** Les propositions du Partenariat s'entendent toujours sous réserve de disponibilité ou de place sur la maquette du Magazine en particulier au delà des dates butoirs de réponse. La priorité est donnée aux partenaires qui répondent dans les délais. Les éventuelles relances téléphoniques de la part de l'Office de tourisme n'ont aucun caractère contractuel obligatoire ni systématique. Elles ont pour unique objectif d'ouvrir une possibilité complémentaire d'échange d'information. En l'absence de réponse à l'appel au Partenariat dans les délais impartis, l'établissement passe d'office en catégorie Non-partenaire où il est valorisé au titre de l'exhaustivité de l'information due par le service public. En l'absence de réponse de validation du Bon à tirer dans les délais impartis par retour de mail, celui ci est considéré comme validé. Une fois l'échéance du Partenariat passée, la commande reste possible au même tarif pour les supports en actualisation continue (Apidae et site web)

**6. VALIDATION DE LA COMMANDE ET REGLEMENT :** La commande du Partenariat est validée à réception du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. La facture acquittée est envoyée ultérieurement. Les relances des éventuels impayés sont assurées par le Trésor Public

**7. TARIFS :** Les tarifs ne prennent pas en compte la TVA, l'Office de tourisme étant soumis au régime de la TVA non applicable, article 293 b du CGI. Les établissements hors territoire se voient appliqués une majoration de 20% sur la formule choisie

**8. MODIFICATION ET/OU ANNULATION :** Les commandes sont réputées fermes et irrévocables. Une fois le BAT validé par le partenaire, aucune modification ne pourra être apportée. L'éventuelle annulation par le partenaire ne donne lieu à aucun remboursement. Le non-respect de l'obligation du lien numérique réciproque entre le partenaire et l'Office de Tourisme peut entraîner l'annulation du Partenariat sans remboursement et à la valorisation propre aux établissements non partenaires

**9. CAS DE FORCE MAJEURE :** En cas de force majeure, l'Office de tourisme ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice subi par le partenaire. De même l'Office tourisme est libéré des commandes rendues impossibles à honorer en cas de force majeure tels que grève, incendie, explosion, inondation, pandémie, virus informatique, défaillance d'un système informatique ou tout autre évènement indépendant de sa volonté.

Nous vous informons que les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Office de Tourisme Entre Bièvre et Rhône pour permettre la valorisation et la promotion touristique du territoire et de votre structure. La base légale du traitement est le consentement, l'intérêt légitime, et la mission de service public. Les données collectées seront communiquées sur notre magazine des découvertes, sur la base de données touristique Apidae et sur nos supports numériques en général. Les données sont conservées pendant une durée de dix ans (et remises à jour annuellement). Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter , notre délégué à la protection des données : [contact.dpd@entre-bievreetrhone.fr](mailto:contact.dpd@entre-bievreetrhone.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.